

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **48 (1922)**

Heft 16

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la vapeur d'échappement, comme aussi éventuellement la machine à prise de vapeur intermédiaire, peut dans certains cas entrer avantageusement en lice, nonobstant le prix élevé des combustibles.

Dans la quatrième colonne, fig. 6, on a retracé pour les grandes centrales de turbines à vapeur, l'allure générale des variations suivies par les facteurs qui nous intéressent, en fonction de la charge moyenne. Le capital engagé dans la centrale peut être fixé à 360 francs le kw. nominal. Les dépenses annuelles comportent 13 % du capital, pour intérêt et amortissement ; puis, selon la durée du service annuel, des montants variables pour réparations, entretien, personnel et graissage ; enfin, les frais de combustible — au cours actuel : 65 fr. la tonne de charbon. Dans le diagramme relatif au prix du kwh débité, au haut de la figure, le trait plein et fort se rapporte à une centrale contenant plusieurs turbines ; le trait fin au cas d'une seule et unique turbine qui, à faible charge, tourne avec un rendement amoindri. La durée du service annuel est de 2500 heures dans les deux cas.

La turbine à vapeur, il faut le reconnaître, est une machine tout à fait supérieure au point de vue mécanique. C'est aussi la seule qui jusqu'ici permette d'installer jusqu'à 50 000 chevaux dans une seule unité. Mais tant que les combustibles se maintiennent aux prix actuels, la turbine à vapeur doit cependant être abandonnée, de notre point de vue suisse. Par contre, elle est très avantageuse à exploiter dans le voisinage des bassins houillers. Il est même à souhaiter qu'ici en Suisse nous réussissions, pour le bien de notre industrie, à tirer de notre houille blanche de l'énergie à aussi bas prix que celle fournie par la turbine à vapeur dans les pays où la « houille » est noire.

On a cherché à traduire encore par quelques chiffres — intercalés entre la deuxième et la troisième ligne de diagrammes, fig. 6 — les aptitudes des divers moteurs envisagés, au service de pure réserve temporaire. Ces chiffres expriment en francs par kw nominal, les dépenses annuelles à supporter dans diverses éventualités de durée du service effectif. Ils mettent bien en relief le fait que le moteur Diesel constitue la force de réserve la plus avantageuse, dans tous les cas.

(A suivre.)

Concours pour la Construction d'une Eglise catholique à Montana-Vermala.

Rapport du jury.
(Suite et fin)¹

Weisshorn. Projet intéressant. Clocher quoique de proportions heureuses pas tout à fait dans le caractère du pays.

Voir Bulletin technique du 22 juillet 1922, page 177.

Frais d'établissement, dépenses annuelles et prix du kWh pour diverses installations de force motrice.
Graphique montrant les divergences essentielles dans diverses conditions.

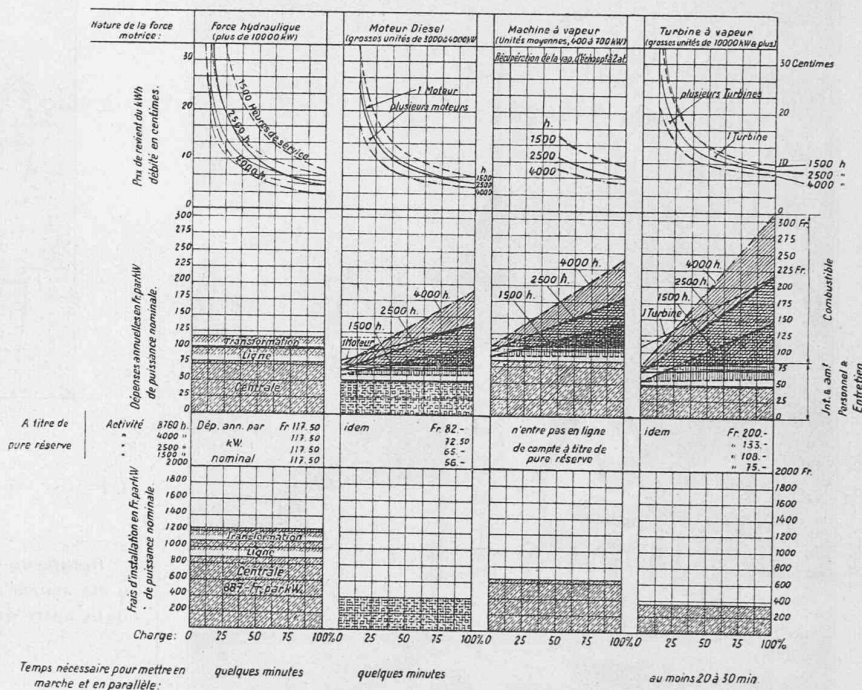


Fig. 6.

Agrandissement difficile et coûteux à cause de la démolition des murs latéraux. Sacristie et clocher bien placés et orientés. Le nombre des places indiqué sur le plan pourrait être augmenté facilement par une autre disposition du mobilier.

Croix Romaine. Bonne façade bien dans le caractère demandé. Bonnes proportions de la nef. Plan simple mais difficile à prolonger sans en gêner la belle proportion. Implantation trop basse sur le terrain. La cure quoique non demandée est une étude intéressante.

Le jury procède ensuite au classement comme suit et décide dans le cas où le même auteur aurait présenté deux projets de ne primer que l'un d'entre eux.

- PROJETS : *N.-D. des Neiges*, classé premier.
Croix latine » deuxième.
Croix Romaine » troisième.
Weisshorn » quatrième.

Le jury décide d'attribuer trois prix et de répartir la somme de Fr. 2000 mise à sa disposition comme suit: 1^{er} prix, Fr. 1000, 2^{me} prix, Fr. 600, 3^{me} prix, Fr. 400.

Procédant ensuite à l'ouverture des plis, le jury prend connaissance des noms des auteurs suivants: 1^{er} prix, « Notre-Dame des Neiges », MM. Gilliard et Godet, à Lausanne; 2^{me} prix, « Croix latine », M. Besson, architecte, à Martigny; 3^{me} prix, « Croix Romaine », M. Besson, architecte, à Martigny.

Constatant que son auteur est celui du 2^{me} prix, le jury décide d'attribuer le 3^{me} à l'auteur du projet suivant, soit: « Weisshorn », de MM. Kalbermatten et Pollak, architectes, à Sion.

Le jury, à la suite de l'ouverture des enveloppes, recommande en toute conscience les auteurs du 1^{er} projet étant donné leurs capacités et l'expérience qu'ils ont dans la matière.

Montana, 5 mai 1922.

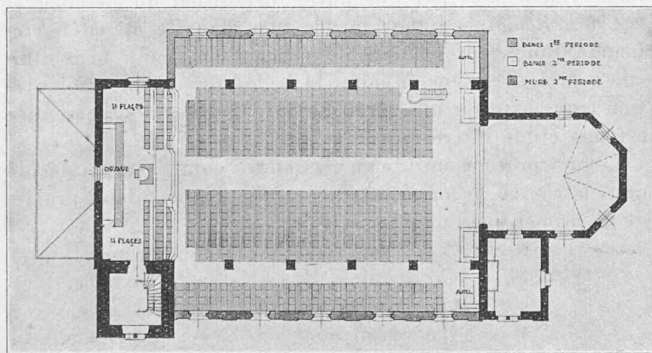
Le Président:
A. BURNAT, arch.

Le Secrétaire:
CH. BRAUN, arch.

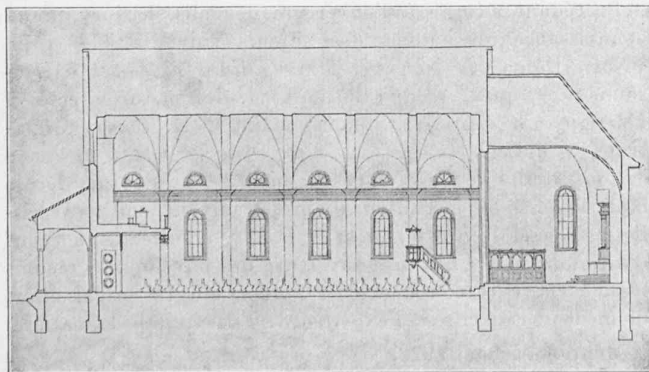
CONCOURS POUR UNE ÉGLISE CATHOLIQUE, A MONTANA



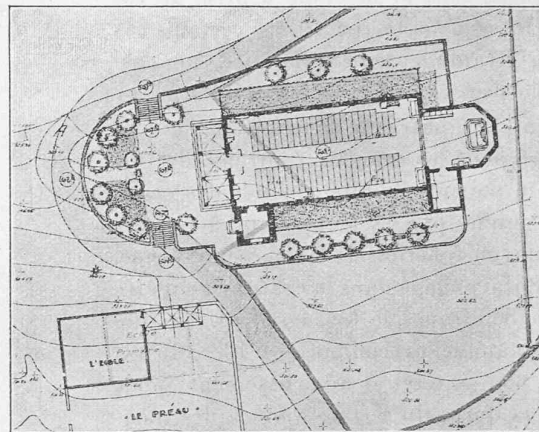
Perspective.



Plan du rez-de-chaussée après l'agrandissement (700 pl.). — 1 : 500.



Coupe longitudinale. — 1 : 500.



Plan de situation. — 1 : 1000.

III^e prix : projet «Weisshorn», de MM. Kalbermatten et Polak, architectes, à Sion.

Rectification. — C'est par erreur que le nom de M. F. Huguenin a été associé à celui de M. Besson, auteur du projet «Croix latine», dans notre dernier numéro.

DIVERS

La protection des grilles et des boîtes à feu par «aluminage».

Dans la *Revue de métallurgie* de mai 1922, M. L. Guillet rapporte qu'on a constaté, en Allemagne, que les barreaux de grille sur lesquels on avait projeté de l'aluminium pulvérisé étaient six fois plus résistants que des barreaux non traités.

« En 1920, dit-il, on procéda à des essais sur quatre locomotives de train express des chemins de fer de l'Etat prussien, une moitié de chaque jeu de barreaux de grilles (20 barreaux) étant aluminée et l'autre non traitée. Toutes les quatre semaines on pesa les barreaux de grilles et on les photographia ; au bout des quatre premières semaines, les barreaux non traités perdaient en moyenne 250 gr., après huit semaines, 1,6 kg ; après douze semaines, 2,050 kg. par barreau. Après un délai de six semaines, on dut procéder au renouvellement des barreaux de grilles non traités, et, après seize semaines il ne restait pour ainsi dire plus rien des 20 barreaux non traités, ceux-ci étant rongés et déformés ; au bout de quatre mois aucun des barreaux de grilles aluminés n'était encore sensiblement attaqué et on constata que la perte en poids était insignifiante.

» D'autre part, la Société danoise «Soyakagefabrik» a entrepris des essais très intéressants sur des boîtes à feu. Après un service de 2000 heures, une boîte est complètement rongée et exige un remplacement. Dans le même foyer une plaque semblable, recouverte d'aluminium est restée sensiblement intacte après 2000 heures de service. »

Une méthode de recouvrement par l'aluminium qui a déjà donné d'excellents résultats et qui semble appelée à un brillant avenir, notamment pour la protection des objets exposés aux hautes températures, est celle dite par *calorisation*, qui consiste à chauffer les pièces à recouvrir, dans un four tournant, au contact d'un mélange d'aluminium en grains, d'alumine et de chlorure d'ammonium, à une température de 850°, donc supérieure à la température de fusion de l'aluminium (658°).